

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juin 2020

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 11 juin, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 21

20 mai 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

11 juin 2020

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGÉREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°13.2020

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGÉREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération : **Membre absent** : Joël DEBUIGNE

**Finances – Budget
Principal –
Budget primitif 2020**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2020, s'est tenu lors de la séance du 30 janvier 2020, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

Une présentation de ce projet de budget est faite en séance.

En section de fonctionnement,

.../...

S'agissant des **dépenses** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2020 s'élève à 3 166 k€, soit un montant en évolution de 328 k€ au regard du montant voté en 2019 de 2 838 k€.

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 011 [Charges à caractère général] en augmentation de + 5,6 %, soit + 20 k€, au regard de la prévision budgétaire 2018. Hausse essentiellement due aux frais d'organisation du concours d'éducateur de jeunes enfants (près de 1 000 candidats).
- Le chapitre 012 [Charges de personnel], hors provision spéciale (350 k€), enregistre une diminution de - 35 k€ (- 1,7%) au regard de l'exercice 2019.

Pour rappel et information :

2017 -> 2 080 k€
2018 -> 2 080 k€
2019 -> 2 085 k€
2020 -> 2 050 k€

- Le chapitre 65 [Autres charges] enregistre, au global, une légère diminution - 10 k€ (- 2,6 %) au regard de l'exercice 2019. Cette variation est essentiellement liée à la réduction de l'enveloppe dédiée à l'exercice du droit syndical.

Pour ce qui concerne les **recettes** (opérations réelles), le montant prévisionnel 2020 s'élève à 2 388 k€, poste en diminution de - 2 % (- 48 k€) au regard de la prévision budgétaire 2019 (2 436 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en augmentation de + 49 k€ (+ 2,6%) au regard de la prévision 2019. Pour le principal, cette variation est liée aux augmentations des postes suivants :
 - produit des cotisations obligatoires et additionnelles,
 - produit perçu au titre de la gestion des contrats d'assurance,
 - produit des recettes concours et examens.
- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] en diminution de - 101 k€ (- 18,4%) au regard de la prévision 2019.

Pour l'essentiel, ce poste traduit la baisse des contributions versées au titre des agents pris en charge.

En section d'investissement, la construction budgétaire 2020 est identique à celle de 2019. Les propositions de dépenses d'investissement sont financées par autofinancement. Il n'est pas fait recours à l'emprunt.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à hauteur de 121 k€, entièrement auto financées.
- Les recettes prévisionnelles de l'exercice s'élèvent à hauteur de 91 k€ pour les opérations d'ordre, et à 10 k€ pour les opérations réelles.

A noter, pour l'exercice 2020, une opération de reprise de provision à hauteur de 350 k€. Ce montant prévisionnel est réservé au titre de la gestion des agents privés d'emploi (possibilité de versement d'indemnités de rupture conventionnelle).

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section, et par niveau de vote :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019	Projet BP 2020
011	Charges à caractère général	360 000,00	380 000,00
012	Charges de personnel	2 085 000,00	2 400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	390 150,00	380 000,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	6 000,00
	Total opérations réelles	2 838 150,00	3 166 000,00
68	Dotations aux provisions	166 442,00	-
68	Dotations aux amortissements	69 000,00	90 845,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
TOTAL GENERAL		3 073 592,00	3 256 845,00

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Projet BP 2020
013	Atténuations de charges	35 999,20	31 178,09
70	Produits des activités	1 850 000,00	1 899 000,00
74	Dotations, subventions, participations	550 080,00	449 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	9 000,00
	Total opérations réelles	2 436 079,20	2 388 178,09
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	350 000,00
002	Excédent reporté	635 567,80	516 721,91
TOTAL GENERAL		3 073 592,00	3 256 845,00

.../...

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019	Projet BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	78 824,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	46 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total opérations	128 824,00	121 000,00
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	-	350 000,00

TOTAL GENERAL		130 769,00	472 945,00
----------------------	--	-------------------	-------------------

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019	Projet BP 2020
15	Provisions	69 000,00	90 845,00
28	Amortissements	166 442,00	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 999,69	9 999,16
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 327 609,31	1 480 823,84
TOTAL GENERAL		1 568 051,00	1 581 668,00

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2020, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 256 845 €
 Recettes : 3 256 845 €

Section d'investissement

Dépenses : 472 945 €
 Recettes : 1 581 668 €

.../...

– de confirmer que le budget est voté par chapitre,

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18 juin 2020
Exécutoire le : 18 juin 2020

Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Le Président,

Jean-Marc MORETTI



